

LE SECTEUR ASSOCIATIF DE LA MÉTROPOLE DE LYON

OCTOBRE 2015



la métropole
GRANDLYON

Marie DUROS - Cécile BAZIN
Mélanie BAZOGE - Jacques MALET

- Il se crée, en moyenne chaque année, **1 700 associations nouvelles** sur le territoire du Grand Lyon.
- On peut estimer qu'entre **25 000 et 27 000 associations y sont aujourd'hui en activité**.
- Parmi elles, **près de 4 000 emploient des salariés**, en 2014. Ces associations ont distribué plus de **1,1 milliard d'euros de salaires**, au cours de cette même année.
- Plus de **51 000** personnes travaillent dans les associations de la Métropole. Elles représentent **9,5%** des salariés du secteur privé.
- Sur l'ensemble de la période 2005-2014, l'emploi associatif a progressé de 19% dans le Grand Lyon (11% au plan national), deux fois plus vite que l'ensemble du secteur privé (9%).

EN GUISE D'INTRODUCTION

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon exerce toutes les missions de l'ex Communauté urbaine de Lyon et du Conseil général du Rhône. Dans ce nouveau contexte, unique en France aujourd'hui, elle apporte son soutien au monde associatif et favorise l'action et le développement des associations sur son territoire.

Pour assurer sa mission d'aide et de conseil aux associations et développer plusieurs services à leur intention, elle a souhaité disposer d'un état des lieux chiffré, permettant de qualifier le tissu associatif présent sur son territoire.

Ces éléments chiffrés les plus récents, et inédits à l'échelle de la Métropole, ne manqueront pas également de valoriser auprès des décideurs et du grand public, la densité et la richesse du tissu associatif du Grand Lyon.

Ce travail s'appuie sur les données du Journal officiel, publiées jusque fin août 2015, relatives aux créations d'associations, et sur les données de l'emploi de l'ACOSS-URSSAF en 2014.

La méthodologie proposée ici correspond à celle qui est utilisée pour l'étude nationale annuelle *La France associative en mouvement* (13^{ème} édition - septembre 2015), ainsi que pour tous les travaux réalisés par R&S à l'échelle régionale et départementale. Elle est également identique à celle utilisée pour l'étude sur la ville de Lyon et ses 9 arrondissements, (3^{ème} édition – septembre 2015), réalisée en partenariat avec l'association Rezo1901.

Cette unicité de méthode permet de situer le tissu associatif de la Métropole de Lyon, au regard de ces différents niveaux territoriaux : ville de Lyon, ancien périmètre départemental, *Nouveau Rhône*, région Rhône-Alpes et également grande région *Auvergne Rhône-Alpes*.

Le lecteur intéressé pourra télécharger ces travaux sur www.recherches-solidarites.org

Cette présentation comprend quatre parties :

1. Les créations d'associations
2. Une estimation du nombre d'associations vivantes
3. Une estimation du nombre de bénévoles
4. L'emploi associatif

RECHERCHES & SOLIDARITÉS, un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités.

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité utile par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes périodiques pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org.

R&S réalise également, en lien avec des partenaires de plus en plus nombreux (réseaux associatifs, services déconcentrés de l'Etat, conseils généraux, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat, la vie associative ou le don d'argent.

1 – LES CRÉATIONS D’ASSOCIATIONS

1.1 – Les créations d’associations

Précisions méthodologiques :

Les données présentées ici sont issues des annonces parues au Journal officiel des associations, suite aux dépôts des statuts auprès de l’administration, au moment de leur création. Elles ont été traitées et analysées sur une période significative de 5 ans, de fin août 2010 à la fin août 2015, selon une périodicité (année scolaire) correspondant à l’activité de la plupart des associations et pour éviter des biais qui ont été observés lorsque les analyses s’appuyaient sur l’année civile.

Une fois publiées, ces annonces peuvent être recensées et exploitées à l’échelle nationale, régionale et départementale. Au niveau infra départemental, les périmètres correspondent à ceux des arrondissements ou à ceux des codes postaux. C’est donc par référence aux codes postaux qu’un travail a été réalisé, pour une approche à l’échelle de la Métropole.

Le tableau suivant présente le nombre de créations sur les 5 dernières années, rapporté au nombre d’habitants pour pouvoir apprécier ce que l’on nomme la « *densité de créations d’association* », à l’échelle des différents territoires.

Tableau 1 : Créations d’associations au cours des 5 dernières années 2010-2015

	Nombre de créations	Densité de créations (nombre d’associations créées pour 1000 habitants)
Grand Lyon	8 490	6,4
<i>Ville de Lyon</i>	4 440	8,9
<i>Hors Ville de Lyon</i>	4 050	4,9
Nouveau Rhône	2 470	5,7
Région Rhône-Alpes	35 950	5,7
Moyenne nationale	337 640	5,2

Source : Journal officiel. INSEE Recensement 2012. Traitement R&S. Lecture : Entre septembre 2010 et août 2015, 8 490 associations ont été créées dans le périmètre du Grand Lyon, soit 6,4 associations pour 1 000 habitants.

Au regard du nombre d’habitants, il se crée plus d’associations sur le territoire de la Métropole que dans le Nouveau Rhône (6,4 ‰ habitants pour 5,7 ‰), lui-même conforme au ratio régional. La moyenne nationale se situe légèrement au-dessous (5,2 ‰).

Autour d’une densité moyenne de 6,4 associations nouvelles pour 1000 habitants sur l’ensemble de la Métropole, l’écart est important entre celle qui est observée sur la ville de Lyon (8,9 ‰) et celle qui a été calculée pour l’ensemble des communes périphériques (4,9 ‰).

La dynamique de créations est nettement plus élevée à Lyon sous l’influence d’un effet de « *centralité* » et des modes de vie urbains : plus grande mobilité des habitants, nouveaux arrivants, activités culturelles plus intenses...

Cette densité nettement supérieure est spécifique à Lyon. En dehors de la ville centre, elle est variable d’une commune à l’autre, y compris pour celles qui sont limitrophes, comme l’indique le tableau suivant.

Tableau 2 : Densité de créations d'associations dans 12 communes proches de Lyon

Communes	Densité de créations	Communes	Densité de créations
Vénissieux	3,6	Oullins	4,9
Saint-Fons	4,0	La Mulatière	5,1
Tassin-la-Demi-Lune	4,3	Ecully	5,3
Caluire-et-Cuire	4,5	Sainte Foy-lès-Lyon	5,3
Rillieux-la-Pape	4,5	Villeurbanne	6,3
Bron	4,7	Vaulx-en-Velin	6,4

Source : Journal officiel. INSEE Recensement 2012. Traitement R&S. Lecture : Entre septembre 2010 et août 2015, il s'est créé 3,6 associations pour 1000 habitants à Vénissieux.

En prenant ces douze communes qui entourent Lyon, la densité varie de 3,6 ‰ à Vénissieux à plus de 6 ‰ dans les communes limitrophes de Vaulx-en-Velin et Villeurbanne. La différence avec la densité observée pour la seule ville de Lyon (8,9 ‰) demeure importante.

Mais attention, ce ratio doit être lu sans aucun jugement de valeur et sans confondre « *dynamique de création d'associations* » et « *dynamisme du tissu associatif* ». Un nombre élevé de créations reflète parfois, notamment en ville, un turn over plus important et une tentation plus grande des habitants de créer de nouvelles associations, fussent-elle particulièrement éphémères, voire en concurrence ou en doublon avec d'autres.

1.2 – Les créations depuis 5 ans, suivant les principaux objets

Précisions méthodologiques :

Les associations nouvelles sont répertoriées au Journal officiel sous 29 thèmes différents, le plus souvent décomposés en sous-thèmes très ciblés. Une même association peut être classée sous 2, voire 3 rubriques différentes, pour tenir compte de son éventuelle polyvalence. On étudie donc ici la répartition des inscriptions dont les associations nouvelles font l'objet, inscriptions dont le nombre dépasse forcément le nombre de créations.

Cette analyse s'appuie sur les associations créées au cours des 5 dernières années, période nécessaire pour obtenir des résultats significatifs.

Tableau 3 : Répartition des inscriptions des associations créées au cours des 5 dernières années⁽¹⁾

	Grand Lyon	Lyon	France
Culture, pratique d'activité artistiques, culturelles	29,8%	33,8%	22,7%
Sports, activités de plein air	10,0%	8,3%	15,2%
Chasse, pêche	0,1%	0,1%	0,9%
Clubs de loisirs, relations	5,9%	5,5%	9,1%
Action socio-culturelle	2,6%	2,2%	4,4%
Interventions sociales	1,2%	1,0%	2,0%
Associations caritatives, humanitaires, aide au développement	7,3%	7,3%	4,7%
Services familiaux, services aux personnes âgées	0,8%	0,6%	1,3%
Santé	3,4%	3,7%	3,4%
Services et établissements médico-sociaux	0,3%	0,3%	0,6%

	Grand Lyon	Lyon	France
Education, formation	6,5%	6,7%	6,0%
Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques	3,9%	4,2%	3,9%
Conduite d'activités économiques	0,4%	0,5%	0,4%
Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique	2,1%	1,9%	2,1%
Environnement, cadre de vie	2,0%	1,9%	3,5%
Information, communication	2,8%	2,8%	2,2%
Activités politiques	1,6%	1,6%	1,6%
Défense des droits fondamentaux, activités civiques	2,4%	2,2%	1,4%
Activités religieuses	1,2%	1,0%	1,3%
Recherche	0,4%	0,4%	0,6%
Armée	0,1%	0,2%	0,4%
Tourisme	0,2%	0,2%	0,3%
Justice	0,2%	0,2%	0,1%
Amicales, groupements affinitaires, d'entraide	11,8%	10,4%	7,4%
Clubs, cercles de réflexion	1,9%	2,0%	1,7%
Logement	0,1%	0,1%	0,1%
Sécurité, protection civile	0,0%	0,0%	0,1%
Préservation du patrimoine	0,8%	1,1%	1,8%
Domaines divers	0,0%	0,0%	0,6%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Journal officiel. Traitement R&S. (1) L'expérience montre qu'il est nécessaire de prendre une période assez longue pour mesurer cette répartition. Elle concerne ici les cinq dernières années écoulées, de 2010-2011 à 2014-2015.

Depuis cinq ans, on observe sur le territoire du Grand Lyon, un nombre de créations proportionnellement plus important qu'ailleurs dans la culture, les activités caritatives, l'éducation et la formation, dans l'information et la communication, la défense des droits, ainsi que dans les amicales, les clubs et les cercles de réflexion. Il y a moins de créations, proportionnellement en revanche, dans le sport, les loisirs, l'action socio-culturelle, les services familiaux et médicosociaux, ainsi que dans l'environnement.

Il n'est pas surprenant de retrouver les mêmes spécificités que pour la seule ville de Lyon qui représente 50% des créations d'associations et 37% des habitants de la Métropole. On remarquera toutefois qu'elles sont plus marquées encore pour la proportion de créations d'associations de défense des droits et d'amicales¹, reflétant l'intérêt plus fort encore des habitants de la périphérie lyonnaise pour ces types d'associations. En ce qui concerne la culture et l'éducation, le caractère urbain et le « *statut* » de Lyon, comme capitale régionale, suscitent des créations d'associations plus nombreuses que dans les communes voisines.

2 – UNE ESTIMATION DU NOMBRE D'ASSOCIATIONS VIVANTES DANS LE GRAND LYON

On connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil. Les travaux menés récemment montrent que l'on ne peut guère repérer beaucoup plus de 2 associations sur 3, le tiers restant menant une vie parfaitement discrète, entre ses membres et sans besoin de visibilité ou de soutien.

¹ Une étude sur le département du Rhône (ancien périmètre) en ligne sur www.recherches-solidarites.org prolongée par une enquête sur l'arrondissement de Villefranche montre que les associations de conscripts, très présentes sur ce territoire, sont souvent répertoriées sous cette rubrique « *amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide* ».

Aussi, nous procédons par estimation prudente, à partir de cinq critères complémentaires², actualisés et mesurés dans chaque département :

- ✓ Le nombre de créations observé sur 10 ans, rapporté au total national
- ✓ Le nombre d'associations employeurs, suivi annuellement
- ✓ Le nombre de clubs sportifs, suivi annuellement
- ✓ La pérennité des associations observée à partir du secteur du sport
- ✓ Les références partagées avec *Fédération Asso1901*³

C'est ainsi que l'on estime le nombre d'associations vivantes dans le Rhône (périmètre antérieur au 1^{er} janvier 2015) entre 33.000 et 36.000 associations en activité.

Par extrapolation, sachant que le Grand Lyon représente 76% des habitants, 77% des créations d'associations et 76% des associations employeurs (cf plus loin) du département (ancien périmètre), on peut avancer avec **prudence la fourchette de 25.000 à 27.000 associations en activité sur l'ensemble du Grand Lyon.**

2 – UNE ESTIMATION DU NOMBRE DE BÉNÉVOLES DANS LE GRAND LYON

Pour faire cette estimation, R&S a construit un modèle national s'appliquant à tous les départements. Il part de la fourchette du nombre d'associations en activité et des travaux relatifs au bénévolat en France, dont l'enquête la plus récente (IFOP 2013 pour France Bénévolat et R&S).

Le nombre des bénévoles, intervenant dans les associations, est estimé à 12,5 millions (24,6% des Français pour 22,5% en 2010) pour l'ensemble de la France. En prenant en compte les engagements pluriels de nombre d'entre eux (un peu plus de 40%), on parvient à une moyenne de 13 à 14 bénévoles par association. Sur cette base, R&S estime entre 345 000 et 360 000, le nombre de bénévoles dans les associations du département du Rhône (ancien périmètre).

Pour estimer le nombre de bénévoles qui interviennent régulièrement, au moins une fois par semaine, R&S s'appuie sur la dernière enquête IFOP de 2013. Celle-ci révèle un changement radical depuis 2010. Leur proportion est passée de 55% à 44%, ce qui conduit à une fourchette nettement révisée, comprise entre 135.000 et 145.000 pour l'ensemble du département (ancien périmètre).

Partant de ces approches pour l'ensemble de l'ancien périmètre du département, et de la place occupée par le Grand Lyon (76% des habitants, 77% des créations d'associations et 76% des associations employeurs), on peut avancer avec prudence la fourchette **de 260.000 à 270.000 bénévoles associatifs** sur l'ensemble de la Métropole.

² A partir des travaux de R & S, croisés avec les différentes enquêtes et informations les plus récentes, dont les références contenues dans les bases qu'actualise *Fédération Asso1901*. www.asso1901.com

³ *Fédération Asso1901* repère et référence progressivement les associations de chaque département. A partir d'une quarantaine de départements, plus de 300.000 associations ont ainsi été identifiées en activité aujourd'hui. L'objectif est d'atteindre 800.000 associations lorsque l'ensemble du territoire sera couvert.

On peut également estimer que parmi eux, **100 000 à 110 000** interviennent régulièrement et sont au cœur des activités associatives.

En complément de cette estimation et à titre purement indicatif, on peut se référer à la même enquête nationale de l'IFOP, pour avoir une idée du bénévolat selon les âges. A partir de la fourchette de 260 000 à 270 000 bénévoles, on peut avancer ces évaluations selon les âges :

- les moins de 25 ans seraient entre 27 000 et 29 000
- ceux de 25 à 34 ans, entre 50 000 et 52 000
- ceux de 35 à 49 ans, entre 63 000 et 66 000
- ceux de 50 à 59 ans, entre 36 000 et 38 000
- ceux de 60 à 69 ans, entre 45 000 et 48 000
- ceux de 70 ans et plus entre 35 000 et 37 000.

3 – L'EMPLOI ASSOCIATIF SUR LE TERRITOIRE DU GRAND LYON

Avertissement :

Les chiffres présentés ici sont issus des données de l'ACOSS-URSSAF et portent sur les employeurs relevant du régime général de sécurité sociale⁴. Ils sont affichés à l'unité près, mais doivent être lus en tenant compte de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

3.1 Le contexte général de l'économie sociale

L'économie sociale, entendue sous le seul angle juridique, représente en 2014 **4 545** établissements, **62 000** salariés et une masse salariale de près de **1,5 milliard** d'euros, dans le Grand Lyon. Ces trois repères sont ventilés dans le tableau suivant, pour chacune des quatre composantes de l'économie sociale.

Tableau 4 : Chiffres clés de l'emploi dans l'économie sociale sur le territoire du Grand Lyon en 2014

	Etablissements	Effectif salariés	Masse salariale (en K€)
Associations	3 970	51 175	1 123 691
Fondations	64	1 800	48 911
Coopératives	328	4 907	168 192
Mutuelles	183	4 090	143 724
Ensemble économie sociale	4 545	61 972	1 484 518

Source : ACOSS-URSSAF Données 2014. Traitement R&S.

Cet ensemble est essentiellement porté par les associations, plus encore dans le Grand Lyon qu'au plan national. Elles représentent en effet 87% des établissements, 83% des salariés et 76%⁵

⁴ Auxquels s'ajoutent quelques centaines de salariés relevant du régime agricole, représentant moins de 2% des salariés associatifs de l'ensemble du territoire de la Métropole.

de la masse salariale sur la Métropole, pour respectivement, 83%, 77% et 69% en moyenne nationale.

3.2 Le poids de l'emploi associatif dans le Grand Lyon

Retenons qu'en 2014, près de 4 000 associations emploient plus de 51 000 salariés pour une masse salariale de plus de 1,1 milliard euros. Rapportés au secteur privé dans son ensemble, ces chiffres sont révélateurs du poids du secteur associatif et des enjeux économiques qu'il représente. Ils sont réunis ci-après, au regard de l'emploi, d'une part, et de la masse salariale, d'autre part.

Tableau 5 : Poids du secteur associatif au sein du secteur privé en 2014 (en %)

	En termes d'emploi	En termes de masse salariale
Grand Lyon	9,5%	6,5%
<i>Ville de Lyon</i>	11,5%	8,1%
Nouveau Rhône	10,6%	6,7%
Région Rhône-Alpes	10,1%	6,8%
Moyenne nationale	9,8%	6,8%

Source : ACOSS-URSSAF Données 2014. Traitement R&S. Lecture : Les associations du Grand Lyon représentent 9,5% du total de l'emploi privé, et 6,5% de la masse salariale du secteur privé.

Le secteur associatif représente près d'un emploi privé sur dix, à l'échelle de la Métropole. Cette proportion est proche de la moyenne nationale. Elle est inférieure à celle de la seule ville de Lyon où sont implantées quelques associations de taille importante, dans l'enseignement et la santé notamment. Elle est également un peu inférieure à celle du nouveau Rhône (10,6%), plus rural, où l'emploi privé est un peu moins dense.

En effet, le poids du secteur associatif correspond à un pourcentage qui dépend tout à la fois de son dynamisme propre et de son environnement économique, au travers de l'importance de l'emploi privé dans son ensemble.

3.2 – La taille des employeurs associatifs

En France, plus de la moitié des employeurs associatifs sont de petites structures de un ou deux salariés. Les associations de plus de 100 salariés ne représentent que 1% d'entre eux. Qu'en est-il sur le territoire du Grand Lyon ?

Tableau 6 : Répartition des associations selon leurs effectifs en 2014

	Nombre d'associations employeurs dans le Grand Lyon	Répartition des associations		Répartition des salariés	
		Grand Lyon	National	Grand Lyon	National
Moins de 3 salariés	1 918	48%	53%	5%	6%
De 3 à 5 salariés	632	16%	15%	5%	6%
De 6 à 9 salariés	404	10%	10%	6%	7%

⁵ La part que représentent les associations en termes de masse salariale est inférieure à celle de leurs salariés, en raison des temps partiels, plus fréquents dans ce secteur que dans l'ensemble du privé.

De 10 à 19 salariés	439	11%	9%	12%	12%
De 20 à 49 salariés	363	9%	8%	22%	24%
De 50 à 99 salariés	148	4%	3%	20%	21%
100 salariés et plus	66	2%	1%	30%	25%
Total	3 970	100%	100%	100%	100%

Source : ACOSS-URSSAF Données 2014. Traitement R&S. Lecture : 1918 associations comptent moins de 3 salariés, sur le territoire du Grand Lyon. Elles représentent 48% du total des associations employeurs (53% en moyenne nationale) et concentrent 5% des salariés du secteur associatif (6% en moyenne nationale).

Le Grand Lyon se caractérise par une forte présence des associations de plus de 10 salariés. Elles sont plus de 1000 et représentent 26% des associations employeurs, pour 21% en moyenne nationale. Parmi elles, plus de 200 comptent plus de 50 salariés. Elles représentent 6% des associations employeurs et 50% des salariés, significativement plus qu'en moyenne nationale (respectivement 4% et 46%).

D'un autre côté, environ 2000 associations n'ont que 1 ou 2 salariés. Elles constituent 48% des associations employeurs de la Métropole, nettement moins qu'au plan national (53%), et représentent 5% du total des salariés associatifs.

Un indicateur reflète bien cette situation : la taille moyenne des associations employeurs. Sur le territoire du Grand Lyon, les associations emploient en moyenne 12,9 salariés quand, au plan national, le ratio est de 11.

3.4 – Les secteurs d'activité en 2014

Cette analyse s'appuie sur la nomenclature d'activités de l'INSEE (NAF rév.2), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Certes plus fine, elle a maintenu une rubrique « *activités non classées ailleurs* » qui se justifie pour les activités polyvalentes par exemple, mais dont on peut regretter qu'elle représente encore plus de 11% des emplois associatifs dans le Grand Lyon, et environ 10% au plan national.⁶

Tableau 7 : Répartition des salariés par secteur (en %)

	Grand Lyon	Nouveau Rhône	Rhône-Alpes	France
Enseignement	17,8%	9,4%	12,1%	11,9%
Sport	3,8%	5,2%	4,5%	4,4%
Santé	12,3%	8,3%	8,1%	7,5%
Social	39,6%	61,4%	50,8%	51,8%
Loisirs	0,8%	1,6%	1,2%	1,4%
Culture	4,5%	2,4%	3,5%	3,4%
Autres activités	9,8%	4,6%	9,1%	9,1%
Autres non classée ailleurs (INSEE)	11,4%	7,1%	10,7%	10,5%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : ACOSS-URSSAF Données 2014. Traitement R&S.

⁶ Un travail réalisé par l'équipe de R&S en 2009 a montré que la moitié des associations répertoriées sous ce code 9499Z étaient mal classées ou du moins pouvaient se voir attribuer un code activité bien précis.

Les différences observées concernant la proportion des employeurs associatifs « *non classés ailleurs* », montrent qu'un effort de classement pourrait être demandé aux services de l'INSEE. En effet, à partir d'un ensemble d'employeurs assez similaires, cette importante proportion de 11,4% d'organismes non classés tranche nettement avec la proportion tout à fait acceptable de 7,1%, observée dans le Nouveau Rhône.⁷

La répartition des emplois associatifs du Grand Lyon se distingue nettement des repères régionaux qui sont eux-mêmes assez proches des moyennes nationales. Les secteurs de l'enseignement, de la santé et de la culture y sont nettement plus présents, à la différence du sport et du secteur social.

Les différences sont encore plus fortes avec l'emploi associatif du Nouveau Rhône où le caractère plus rural du territoire s'exprime par une plus forte présence du sport et des loisirs, à la différence de la culture. Et où les activités à caractère social dominant nettement (61,4%).

Un regard plus précis sur ce secteur permet de faire ressortir les spécificités de ces deux territoires. Il se fera à la lecture des moyennes nationales, pour tenir compte du poids du secteur social très différent entre la Métropole (39,6%) et le Nouveau Rhône (61,4%).

Tableau 8 : Répartition des salariés associatifs des activités du secteur social (en %)

	Grand Lyon	Nouveau Rhône	France
Hébergement médico-social	15,3%	33,1%	20,5%
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	3,6%	7,9%	4,4%
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	2,3%	3,6%	3,8%
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	1,2%	4,4%	2,2%
Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux	2,7%	10,0%	3,9%
Hébergement social pour toxicomanes	0,0%	0,1%	0,1%
Hébergement social pour personnes âgées	1,1%	1,5%	1,1%
Hébergement social pour handicapés physiques	0,4%	0,6%	0,6%
Hébergement social pour enfants en difficulté	2,6%	4,3%	2,4%
Hébergement social pour adultes et familles en difficulté	1,4%	0,7%	1,9%
Action sociale sans Hébergement	24,3%	28,3%	31,3%
Aide à domicile	4,6%	10,8%	9,8%
Accueil et accompagnement de personnes âgées ou d'adultes handicapés	0,3%	0,3%	0,5%
Aide par le travail	5,3%	8,3%	8,0%
Accueil de jeunes enfants	5,1%	4,0%	2,3%
Accueil et accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	0,7%	0,7%	1,4%
Accueil et accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents	0,4%	0,5%	0,7%
Action sociale non classées ailleurs	7,8%	3,6%	8,5%

⁷ Un travail très fructueux, effectué au niveau national par les équipes de l'INSEE en lien avec l'équipe de R&S, a démontré la faisabilité d'une réelle progression en la matière.

Ensemble du secteur social	39,6%	61,4%	51,8%
-----------------------------------	--------------	--------------	--------------

Source : ACOSS-URSSAF Données 2014. Traitement R&S.

Au regard des repères nationaux, l'emploi associatif est, dans le Grand Lyon, proportionnellement plus important dans les structures d'hébergement social pour enfants en difficultés, et tout particulièrement dans l'accueil de jeunes enfants.

Rappelons que ces différences sont d'autant plus significatives, que la part des effectifs salariés du domaine social au sein de l'ensemble du secteur associatif (39,6%) est nettement inférieure à la moyenne nationale (51,8%).

A l'inverse, toujours à la lecture des repères nationaux, l'emploi associatif dans le Nouveau Rhône est proportionnellement bien plus important dans les structures d'hébergement médicalisé pour personnes âgées et pour adultes handicapés. Il l'est également dans les hébergements sociaux pour les personnes atteintes d'un handicap mental et dans les structures pour enfants en difficulté. Dans l'action sociale sans hébergement, l'emploi associatif dans la petite enfance est plus présent sur le territoire du Nouveau Rhône (4%) qu'en moyenne nationale (2,3%). Il en est de même dans le Grand Lyon (5,1%).

3.4 Evolutions récentes

L'évolution de l'emploi sur le territoire du Grand Lyon se démarque de celle du Nouveau Rhône et des tendances nationales, pour le secteur associatif, tout comme pour le secteur privé. Compte-tenu des observations nationales, trois repères ont été retenus : entre 2005 et 2010, période de forte croissance, pour une évolution en moyenne annuelle ; entre 2010 et 2011, période tendue, pour une évolution annuelle ; entre 2011 et 2014, période de légère reprise, toujours pour une évolution en moyenne annuelle.

Tableau 9 : Evolution de l'emploi associatif et de l'emploi privé pour les 3 périodes situées entre 2005 et 2014 (en %)

	Evolution en moyenne annuelle entre 2005 et 2010		Evolution entre 2010 et 2011		Evolution en moyenne annuelle entre 2011 et 2014	
	Emploi associatif	Emploi privé	Emploi associatif	Emploi privé	Emploi associatif	Emploi privé
Grand Lyon	2,8%	1,0%	1,8%	2,1%	0,8%	0,6%
Nouveau Rhône	2,1%	-1,0%	-5,0%	-0,5%	2,0%	0,7%
France entière	2,0%	0,3%	-0,6%	0,7%	0,4%	-0,3%

Source : ACOSS-URSSAF Données 2005 à 2014. Traitement R&S.

Dans le Grand Lyon, la croissance de l'emploi associatif est supérieure à celle du secteur privé entre 2005 et 2010. Elle est rattrapée entre 2010 et 2011, avant de reprendre le dessus sur l'emploi privé entre 2011 et 2014 (0,8% pour 0,6%).

Lorsque l'on compare l'évolution du Grand Lyon à celle du Nouveau Rhône, elle est plus régulière. En effet, les années 2010 et 2011 ont été difficiles pour l'emploi sur le territoire du Nouveau Rhône, notamment pour l'emploi associatif qui a perdu 600 emplois. Il s'est ensuite redressé sur la période plus récente, dépassant d'une centaine d'emplois, en 2014, ses effectifs de 2010.

Lorsque l'on compare ensuite, l'évolution du Grand Lyon aux tendances nationales, elle apparaît plus favorable, avec des taux d'évolution à la hausse sur les trois périodes étudiées, et toujours supérieurs à la croissance nationale, qu'il s'agisse de l'emploi associatif ou de l'emploi privé dans son ensemble.

Au bilan, sur l'ensemble de la période 2005-2014, l'emploi associatif a progressé de 19% sur le territoire du Grand Lyon (soit une augmentation de plus de 8 000 salariés), et de 11% à l'échelle du Nouveau Rhône, comme au plan national.

3.5 L'emploi associatif du Grand Lyon dans son environnement

Les associations employeurs situées sur le territoire de la Métropole occupent une large place dans le paysage départemental et régional, que ce soit par la part qu'elles représentent en termes d'établissements, d'effectifs salariés ou encore en termes de masse salariale :

Tableau 10 : Poids du secteur associatif du Grand Lyon dans le département et dans la région en 2014 (en %)

	Rappel des chiffres clés concernant le Grand Lyon	Part du Grand Lyon dans le département du Rhône (ancien périmètre)	Part du Grand Lyon dans la région Rhône-Alpes
Associations employeurs	3 970	76,6%	22,6%
Effectifs salariés	51 175	80,2%	27,3%
Masse salariale (en K€)	1 123 691	83,8%	31,0%

Source : ACOSS-URSSAF Données 2014. Traitement R&S.

Si l'on prend l'ancien périmètre du département comme référence, plus des trois quarts des associations employeurs sont situées sur le territoire de la Métropole et par déduction, un quart sur celui du Nouveau Rhône.

A partir d'une proportion de près de 77%, pour ce qui concerne les employeurs et de plus de 80% pour le nombre de salariés, on passe à 84% quant à la masse salariale associative du Grand Lyon, rapportée à celle du département. Ceci traduit un salaire moyen un peu plus élevé, caractéristique de la nature de certaines associations qui ont un caractère régional, voire national.

Le poids du Grand Lyon est également important au sein du vaste ensemble rhônalpin : il concentre plus d'une association employeur sur cinq de la région.

Cette attractivité de la Métropole est en grande partie liée à la ville de Lyon qui occupe une place centrale dans de nombreux domaines, et particulièrement dans le secteur associatif, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 11 : Poids du secteur associatif de la ville de Lyon dans le Grand Lyon en 2014 (en %)

	Rappel des chiffres clés concernant la ville de Lyon	Part de la ville de Lyon dans le Grand Lyon
Habitants	500 000	37,5%
Associations employeurs	2 106	53,1%
Effectifs salariés	26 683	52,1%

Source : ACOSS-URSSAF Données 2014. Traitement R&S.

Alors que la ville de Lyon concentre 37,5% des habitants de la métropole, son secteur associatif représente plus de la moitié des associations employeurs et des salariés associatifs, du Grand Lyon.

ANNEXES

Définition des secteurs d'activités, au regard des inscriptions au Journal officiel des associations nouvelles

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques
Aide à l'emploi	Aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers

Définition des secteurs d'activités, au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, « autres activités pour la santé humaine »
Social	Voir le détail dans le tableau consacré au sujet dans l'étude elle-même
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a.	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire. n.c.a. signifiant non classées ailleurs

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF rév.2) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande

Précisions méthodologiques sur l'emploi

Les données présentées dans cette étude sont issues des Bordereaux Récapitulatifs de Cotisations qui sont remplis par les établissements employeurs du régime général.

○ L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont désormais comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...

○ Les emplois ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple). Les emplois sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles.

○ Le secteur concurrentiel (également appelé secteur privé) couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile).

○ La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

○ Le périmètre des 4 composantes de l'économie sociale est défini à partir du statut juridique des établissements :

○ Les associations employeurs retenues ici appartiennent aux catégories juridiques suivantes (INSEE) : associations non déclarées (9210), associations déclarées (9220), associations d'utilité publique (9230), associations de droit local (9260), associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économie » (9221) et associations intermédiaires (9222).

○ Les fondations sont identifiées par le code juridique 9300.

○ Au sein des coopératives, on distingue par le code juridique, croisé parfois avec le code APE :

- les coopératives agricoles : codes 6316, 6317, 6318, 6532, 5432, 5532 et 5632.

- les coopératives de production : 5458, 5558, 5658

- les coopératives de crédit : 6595, 6596, 6100, 5192, 5193, 5194, 5195, 5196, 5460, 5560, 5660 dont le code APE appartient aux divisions 64, 65 et 66 (services financiers et assurances) et les établissements de la catégorie juridique 5699 dont le code APE (ancienne NAF) est 651D (banques mutualistes) et 651 E (caisses d'épargne).

- les coopératives de consommation : 5451, 5551, 5651, 6551

- les coopératives artisanales : 5453, 5553, 5653

- les coopératives commerciales : 5552 et 5652

- les autres coopératives : 5203, 5309, 5307, 5443, 5543, 5643, 6543, 5454, 5554, 5654, 6554, 5455, 5555, 5655, 5459, 5559, 5659, 5547, 5647, 5605, 6558, 6560, les autres coopératives des catégories juridiques 5460, 5560, 5660 dont le code APE n'appartient pas aux divisions 64, 65 et 66.

○ Les mutuelles regroupent les établissements des catégories juridiques suivantes :

- Sociétés d'assurance mutuelles: 6411

- Assurances mutuelles agricoles : 8250

- Mutuelles : 8210

- Autres organismes mutualistes : 8290

Service Vie associative

Métropole de Lyon
20, rue du Lac
CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03
Tél : 04 26 99 37 52

www.grandlyon.com

la métropole
GRANDLYON